



Le Foyer de Villeneuve-lès-Bouloc  
Mairie de Villeneuve  
31620 Villeneuve-lès-Bouloc

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e),  
adhère par la présente à l'association « Le Foyer de  
Villeneuve-lès-Bouloc »

Je règle ma cotisation pour l'année 20 / 20

- 10 euros (mineur ou non imposable)
- 20 euros (imposable)
- 1 euro (3<sup>ème</sup> adhérent de la famille ou +)

Mon adresse e-mail et/ou postale :

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc le  
en deux originaux.

Pour l'Association

Pour l'Adhérent(e)

*Selon la loi N° 2003709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux  
associations et aux fondations, les versements ouvrent droit  
à une réduction d'impôt égale à 60% de leurs montants*



Le Foyer de Villeneuve-lès-Bouloc  
Mairie de Villeneuve  
31620 Villeneuve-lès-Bouloc

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e),  
adhère par la présente à l'association « Le Foyer de  
Villeneuve-lès-Bouloc »

Je règle ma cotisation pour l'année 20 / 20

- 10 euros (mineur ou non imposable)
- 20 euros (imposable)
- 1 euro (3<sup>ème</sup> adhérent de la famille ou +)

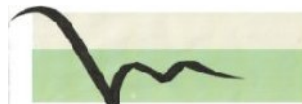
Mon adresse e-mail et/ou postale :

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc le  
en deux originaux.

Pour l'Association

Pour l'Adhérent(e)

*Selon la loi N° 2003709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux  
associations et aux fondations, les versements ouvrent droit  
à une réduction d'impôt égale à 60% de leurs montants*



Le Foyer de Villeneuve-lès-Bouloc  
Mairie de Villeneuve  
31620 Villeneuve-lès-Bouloc

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e),  
adhère par la présente à l'association « Le Foyer de  
Villeneuve-lès-Bouloc »

Je règle ma cotisation pour l'année 20 / 20

- 10 euros (mineur ou non imposable)
- 20 euros (imposable)
- 1 euro (3<sup>ème</sup> adhérent de la famille ou +)

Mon adresse e-mail et/ou postale :

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc le  
en deux originaux.

Pour l'Association

Pour l'Adhérent(e)

*Selon la loi N° 2003709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux  
associations et aux fondations, les versements ouvrent droit  
à une réduction d'impôt égale à 60% de leurs montants*



Le Foyer de Villeneuve-lès-Bouloc  
Mairie de Villeneuve  
31620 Villeneuve-lès-Bouloc

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e),  
adhère par la présente à l'association « Le Foyer de  
Villeneuve-lès-Bouloc »

Je règle ma cotisation pour l'année 20 / 20

- 10 euros (mineur ou non imposable)
- 20 euros (imposable)
- 1 euro (3<sup>ème</sup> adhérent de la famille ou +)

Mon adresse e-mail et/ou postale :

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc le  
en deux originaux.

Pour l'Association

Pour l'Adhérent(e)

*Selon la loi N° 2003709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux  
associations et aux fondations, les versements ouvrent droit  
à une réduction d'impôt égale à 60% de leurs montants*